

Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Brigadier-Chef Principal (à compter du 1^{er} janvier 2026)

Nous, Franck RIESTER, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade de Brigadier-Chef Principal, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. FLAHAUT JérémY	Brigadier-Chef Principal	1 ^{er} janvier 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s
-

Fait à COULOMMIERS Le : 05/06/2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Aux Ressources Humaines
Eric DAMET

